

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. DEFROCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - M. GAUDEFROY - M. MORANDEAU

Absents excusés : M. HUGUET – Mme CHARLES (procuration à Mme BRICHEZ) – M. DELPLANQUE – Mme HENSER-MARTIN (procuration à M. GAUTIER) - M. MECHEMECHE

Secrétaire de séance : M. DEFROCOURT

1. Madame le Maire rend compte de la décision n° 07/2018 du 04/10/2018 faisant appel à **HUYGHE DECOR** 11 rue Jean Rival 60290 **CAUFFRY** pour la réalisation de travaux de peinture dans le groupe scolaire. Le montant des travaux s'élève à **7 776,00 € HT**, soit **9 331,20 € TTC**.

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que :

- Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.
- Le montant des dépenses de formation sera plafonné à 2 000 € par an.
- Les formations seront financées dans la limite de 18 jours, par élu, pour la durée du mandat.
- Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus seront pris en charge par la Commune dans les mêmes conditions que les agents de l'Etat.
- Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.
- Madame le Maire est autorisée à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

3. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 36% auprès du Département pour les travaux ci-dessous :

- Aménagement de voirie et de trottoirs Rue Le Temple – Allée du Cimetière – Chemin des Moulins – Rue du Moulin – Impasse de la Clairière – Chemin Vert (travaux estimés à 161 000 € HT)
- Réfection de la toiture du transept de l'Eglise recouvert en ardoises (travaux estimés à 28 889,60 € HT)
- Réfection d'un mur du Vert Pommier (travaux estimés à 17 940,00 € HT).

4. La décision modificative n° 3 au Budget Primitif est adoptée. Elle prévoit :

- de créer l'opération n°26 intitulée « Travaux de voirie 2019 dans diverses rues » et de la doter de 24 850,00 €
- de créer l'opération n° 27 intitulée « Réfection mur du Vert Pommier » et de la doter de 23 000,00 €
- de procéder à divers réajustements.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Un banc en bois, situé en face de la station d'épuration, a été dérobé. L'assurance ne prend pas en charge ce sinistre.

✓ Différents travaux ont été réalisés :

Travaux à l'école :

Des tuiles plates ont été posées sur la toiture du préau de l'école par l'entreprise **WIART**. Les agents communaux, quant à eux, ont posé des plaques de bois sous la toiture.

Des rideaux ont également été posés dans 2 classes. L'entreprise **ECO FENÊTRES** a procédé au remplacement des fenêtres et des portes des 2 classes du fond, de la galerie centrale et des sanitaires.

✓ Un câble aérien qui alimente le passage à niveau, sur la RD 55, était décroché de son support et pendait sur le bas-côté. Un technicien d'**ENEDIS** est venu réparer le 26 octobre après-midi.

✓ Mme **BRICHEZ** signale avoir reçu un compte rendu de visite technique pour l'installation d'un équipement de télérelève dans l'Eglise en vue de l'installation des compteurs GAZPAR. Les points suivants sont évoqués :

- Contrairement à ce qui est indiqué, l'Eglise est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments Historiques.

.../...

- Les antennes seront à l'intérieur et non à l'extérieur.
- Il convient d'indiquer la consommation annuelle électrique.
- Une redevance pour l'hébergement du matériel sera demandée.

✓ Mme **BRICHEZ** relate avoir reçu M. et Mme **PENTAK** pour un projet d'organisation d'une virade à Hondainville, le 29 septembre 2019. Il s'agit d'une journée nationale de lutte contre la mucoviscidose afin de récolter des fonds.

Concrètement, c'est une journée festive, solidaire et familiale autour d'animations diverses mais également une journée d'information sur le don d'organe et la maladie. Un lâcher de ballons clôturera cette journée. Les emplacements envisagés sont la Place de l'Eglise et le parcours de santé. Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette manifestation.

✓ La chorale d'Agnetz participera à la cérémonie du 10 novembre et chantera La Marseillaise.

✓ Concernant la Communauté de Communes THELLOISE :

- Le montant de la PFAC (Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif) a été fixé à 5 000 € (Le SIATH, qui exerçait la compétence auparavant, l'avait fixée à 3 500 €).
- Le montant de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) a été fixé à 150 000 €. Sont redevables les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières bâties et non bâties et à la taxe d'habitation.
- A compter de 2019 s'appliquera également la TEOM (Taxe pour l'enlèvement des Ordures Ménagères) au taux de 5,58%. Elle sera calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement.

✓ Suite à l'adhésion de la commune à la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) », un technicien du bureau d'Etudes ALTEREA mandaté par le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE60) a effectué, le 25 octobre, un diagnostic énergétique global des bâtiments communaux (hors église et logements).

✓ Un relieur a dressé un devis pour la reliure des actes d'état civil (de 2003 à 2012) et des délibérations, arrêtés et décisions (de 2011 à 2015). Le coût s'élève à 119 € pour chaque registre.

✓ Mme **DRICI** rappelle que le repas des Aînés aura lieu le 25 novembre prochain et le Noël des enfants le 05 décembre.

Fait à HONDAINVILLE, le 05 novembre 2018

Le Maire,

Michèle BRICHEZ